

# CERTIBIOCIDE DESINFECTANTS

Code FORMACODE : 22867, 11569 ; 22865,

Code NSF 116,211t, 343p

RS6440

<b>Public concerné, nombre,</b>	Toute personne qui utilise, qui vend, qui achète certains produits biocides réservés aux professionnels doivent posséder un Certibiocide.
<b>Prérequis, modalités, délai d'accès, contact</b>	<p>Pour cette formation, il faut comprendre, lire, écrire le français correctement.</p> <p>Nous organisons régulièrement des formations pour l'obtention du certibiocide. Sur le site EFARC, les dates sont mises au moins 3 semaines à l'avance.</p> <p>Les formations se font en distanciel par ZOOM ou en présentiel pour les stagiaires d'une société. Nous pouvons organiser des formations à la pépinière des entreprises à Pannes (Loiret).</p> <p>Michel schmitt, directeur et formateur d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69</p>
<b>PSH</b>	<p>Avant de vous inscrire, il faut contacter le référent handicapé pour pouvoir accompagner les personnes en situation de handicap et adapter la formation suivant vos besoins spécifiques :</p> <p>Michel schmitt, directeur et référent handicapé d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69</p>
<b>Présentation générale</b>	La crise de la Covid-19 a conduit à une utilisation accrue des produits désinfectants par les professionnels pour lutter contre le virus. Le 4ème Plan National Santé Environnement prévoit une amélioration de la formation des professionnels du secteur de la propreté afin de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants et de limiter ainsi la dispersion dans l'environnement de ces produits.
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les stratégies visant à limiter les recours aux produits biocides,</li> <li>• Connaître la réglementation sur les produits biocides,</li> <li>• Être capable de différencier les types de produits biocides,</li> <li>• Être capable de prévenir les risques et les dangers à l'utilisation,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir les bonnes pratiques d'utilisation des équipements de protections individuels (EPI),</li> <li>• Savoir gérer les déchets et les résidus.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Contenu de la formation</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Programme détaillé :</b>  <b>Le programme dépend du ministère de l'Écologie et du Développement durable.</b></p> <p><b>Réglementation</b>  Introduction au certificat individuel pour l'activité " utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels ".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des produits biocides.</li> <li>• Cadre réglementaire français et européen.</li> <li>• Produits autorisés et produits illégaux.</li> <li>• Autorisation de mise sur le marché.</li> <li>• Utilisation des produits.</li> <li>• Réglementation du transport et du stockage.</li> <li>• Réglementation sur la gestion des déchets.</li> </ul> <p><b>Prévention des risques pour la santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des principales substances actives.</li> <li>• Dangers du produit ;</li> <li>• Voies de pénétration ;</li> <li>• Intoxication aiguë et intoxication chronique ;</li> <li>• Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination.</li> </ul> <p><b>Situations d'exposition aux dangers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ;</li> <li>• Contact direct et indirect ;</li> <li>• Facteurs favorisants et aggravant la pénétration ;</li> <li>• Catégories de populations sensibles.</li> </ul> <p><b>Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers.</li> <li>• Principales mesures de prévention.</li> <li>• Principales mesures de protection : port des EPI...</li> <li>• Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.</li> <li>• Principales consignes et réglementation.</li> <li>• Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.</li> <li>• Principaux symptômes d'empoisonnement.</li> <li>• Conduite à tenir en cas d'accident.</li> <li>• Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.</li> </ul>

**Prévention des risques pour l'environnement :**

- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination.
- Impacts sur l'environnement, sur les organismes non-cibles et la biodiversité ;
- Connaissance des dangers des produits.

**Situations d'exposition aux dangers :**

- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle ;
- Devenir des produits biocides dans l'environnement après le traitement ;
- Situations de contamination avant, pendant et après le traitement ;
- Facteurs favorisant et aggravant les contaminations ;
- Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.

**Prévention des risques :**

- zonage (zones protégées...);
- stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage ;
- pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits biocides dans l'environnement lors de leurs utilisations ;
- traçabilité tout au long du processus.

**Stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :**

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits biocides.
- Méthodes et produits alternatifs.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits.

**Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques :**

- Raisonement des interventions.
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.).
- Adaptation des doses et des modes d'application en fonction de l'état et de la distribution spatiale des organismes cibles.
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives.

	<p><b>Produits désinfectants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents micro-organismes.</li> <li>• Présentation des principales substances actives.</li> <li>• Risques liés à l'utilisation des produits désinfectants.</li> </ul> <p><b>Une évaluation avec un test par qcm de 30 questions est faite transmis par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.</b></p>
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p>La formation se fait sous forme d'un PowerPoint avec des discussions sur les points très importants permettant la création d'un dialogue ou le stagiaire est actif.</p> <p><b>Moyens pédagogiques :</b> Un support de cours contenant les différentes slides, les documents ministériels, des fiches de données de sécurité, des fiches signalétiques des agresseurs du bois, un bon d'intervention. La formation se fait sous forme d'un diaporama projeté avec un vidéoprojecteur ;</p> <p><b>Méthodes :</b> Pour que la formation ne soit pas qu'une suite de diapos, j'utilise la méthode interactive permettant aux différents stagiaires d'intervenir.</p> <p><b>Modalités :</b> Actuellement les formations se font en distancielle ou en présentiel suivant les demandes de sociétés. Les stagiaires possèdent mon email et peuvent me contacter en cas de besoins de réponses à leurs différentes questions.</p>
<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<p><b>Ces compétences et/ capacités professionnelles sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques : être capable de décider du traitement envisagé</li> <li>• Relationnelles : être capable de discuter avec les clients et de gérer le stress des clients.</li> <li>• Organisationnelles : avoir une méthodologie stricte pour éviter l'accident : EPI conforme et en bon état, matériel d'application en état de fonctionnement, ...</li> <li>• Analytiques : être capable de repérer l'agresseur visé.</li> <li>• Informatiques : être capable de remplir un devis/facture.</li> </ul>
<p><b>Durée</b></p>	<p>La durée de la formation est de 7 heures sur 1 jours.</p>



<b>Dates</b>	Nous organisons régulièrement des formations pour l'obtention du certibiocide. Sur le site EFARC, les dates sont mises au moins 3 semaines à l'avance.
<b>Lieu(x)</b>	Actuellement les formations se font en distancielle, nous pouvons organiser des formations à la pépinière des entreprises à Pannes (Loiret) ou dans les sociétés.
<b>Coût par participant</b>	210 € par personne tout compris
<b>Responsable de l'action, Contact</b>	Michel schmitt, directeur et formateur d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69
<b>Formateurs, animateurs et intervenants</b>	Le formateur est disponible tout le long de la formation, après la formation il peut vous répondre par mail si vous avez des questions à poser.
<b>Suivi de l'action</b>	Les stagiaires reçoivent une attestation de formation puis leur certibiocide par mail. Les stagiaires doivent s'inscrire impérativement sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable. Un émargement est fait par demi-journée de formation.
<b>Évaluation de l'action</b>	Un test final est fait sur les biocides. Pour réussir l'examen, il faut 20 réponses minimum sur 30 questions. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une demi-journée de formation complémentaire de consolidation des connaissances, à partir du programme de formation du certificat postulée.
<b>Passerelles et débouchés possibles</b>	Vous pourrez créer votre société en tant que possesseur du Certibiocide désinfectants.
<b>Validité</b>	Le certibiocide est valable 5 ans.
<b>Financement</b>	Cette formation est éligible au CPF, mais aussi peut-être prise en charge par les OPCA.

